

DEPARTEMENT DU GERS

Communauté de Communes DES COTEAUX ARRATS GIMONE

DELIBERATION du CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Date convocation : 12/06/2019

Date de séance : 18/06/2019

Date d'affichage : 25/06/2019

Numéro d'ordre : 2019-06-061

Nombre de conseillers			
Exercice	Présents	Ayant pris part à la délibération	Absents
58	46	52	6

L'an deux mille dix-neuf, le mardi 18 juin le conseil communautaire légalement convoqué, s'est réuni en la commune d'Aubiet, en séance publique sous la présidence de Monsieur Pierre DUFFAUT.

Etaient présents : Pierre DUFFAUT, Jean Claude BADY, Philippe DUDEZ (n'a pas pris part au vote de l'objet n°1 à 9), Christophe MEAU, Catherine HEURTEUX, Stéphanie CORNEILLE, Michel ANGELE, Jacqueline LOUSSIGNAN, Jacques SERIN, Alain de SCORRAILLE (n'a pas pris part au vote de l'objet n°4), Marie Claude DURTAUT (suppléante de Daniel DANFLOUS), Sergine AGEORGES, Daniel ZAÏNA, Brigitte SAINT MARTIN, Gérard ROEHRIG, Chantal CASASOLA, Jean CERDA, Jean Claude DUFFAUT, Claire BRIAT, Régis DARIES, Sylvie LAFFORGUE, Bruno GABRIEL (n'a pas pris part au vote de l'objet n°10 à 13), Georges de LORENZI, Patricia GRAUBY, Pierre ROUMEGUERE, Georges DALLIES, Gérard FAURE, Arnauld WADEL, Bruno BODART, Eric ANGELE, Jean Luc BOAS, Gérard ARIES, Jacques BORTOLUSSI, Jean Michel VERNIS, Chantal LABEDAN, Francis CHABROL, Joël BERNADOT, Guy de GALARD, Pascal JOLLY, Eric BALDUCCI (n'a pas pris part au vote de l'objet n°4), Alain CARRIERE, Paul BURGAN, André LAFFONT, Séverine CARCHON, Eric TRUFFI, Josiane JAMBU (suppléante de Fabrice POURCET), Bernard MONLIBOS.

Le quorum est atteint

Etaient absents : Sandrine DEDIEU, Christophe LABBE, Pierre AIROLDI

Etaient absents excusés : André PICCIN, Evelyne BURGAN DELMAS

Etaient absents excusés avec procuration :

Sylvie VARIN a donné procuration à Jean-Claude DUFFAUT.

Véronique CASTEX a donné procuration à Sylvie LAFFORGUE.

Francis LAGUIDON a donné procuration à Pierre DUFFAUT.

André MARQUISSEAU a donné procuration à Joël BERNADOT.

Jean Pierre SALERS a donné procuration à Eric BALDUCCI.

Francis DUMONT a donné procuration à Alain CARRIERE.

Secrétaire de séance : Christophe MEAU.

Assistaient à la séance : Christian POMIES, Thierry le CARPENTIER.

Objet : Plan de financement de la plateforme Emploi – Formations – Compétences

Monsieur le Président rappelle que depuis la création de la Plateforme Emploi Formations Compétences, la DIRECCTE accompagne financièrement de la Communauté de Communes des Coteaux Arrats Gimone sur son pôle animation.

La DIRECCTE propose de réitérer son financement pour l'année 2019 à hauteur de 12 000 € pour une dépense égale à 44 166€.

Monsieur le Président propose le plan de financement suivant pour l'année 2019 :

Dépenses HT : 44 166€

Recettes :

DIRECCTE : 12 000 €

Autofinancement 3CAG : 32 166€

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les statuts de la Communauté de Communes des Coteaux Arrats Gimone modifiés par arrêté préfectoral en date du 23 décembre 2016,

Monsieur le Président invite l'assemblée à délibérer sur le plan de financement présenté ci-dessus.

Où cet exposé et après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité des membres présents et des procurations :

- ENTERINE le plan de financement ci-dessus exposé,
- AUTORISE Monsieur le Président à solliciter auprès de la DIRECCTE une subvention d'un montant de 12 000 €,
- DONNE tous pouvoirs à Monsieur le Président pour mener à bien ce dossier et signer les documents y afférents.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Pau dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de la réception par le représentant de l'Etat.

Ainsi fait et délibéré les jour mois et an susdits
Au registre sont les signatures
Pour copie certifiée conforme

Le Président de la Communauté de Communes
des Coteaux Arrats Gimone
DUFFAUT Pierre

